



LT/EM – N° 2025/016

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2025

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 28

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI - MERCIER – BILLAUD - VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX MERLE - GAREL – RANCHIN – MARCHETTI - ALLARD-BRETON SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - VERILHAC - BACCOU -

Membres absents excusés : M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND – M. MOCHET : pouvoir remis à M. VERD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget annexe « Patrimoine » - Exercice 2024

En parallèle des Comptes de Gestion, l'ordonnateur établi après la clôture de l'exercice, le Compte Administratif pour chaque budget. Ces documents retracent l'exécution budgétaire avec toutes les opérations budgétaires intervenues en dépenses et en recettes au cours de l'exercice écoulé. Il doit être conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que Madame le Maire se soit retirée de la salle du Conseil Municipal et après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président de séance (Mme Ranchin).

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

Après avoir examiné le Budget Primitif de l'exercice 2024 ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du Budget.

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES, GESTION DES BUDGETS

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 22 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le Compte Administratif du budget annexe « Patrimoine » de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture au 31.12.2023	1 739 192,66 €	347 910,81 €	2 087 103,47 €
Affectation des résultats exercice 2023 : (RI : 001 et RF : 002)	1 739 192,66 €	347 910,81 €	2 087 103,47 €
Recettes de l'exercice 2024	28 069,24 €	151 190,28 €	179 259,52 €
Dépenses de l'exercice 2024	310 541,91 €	107 166,59 €	417 708,50 €
Résultat de l'exercice 2024	- 282 472,67 €	44 023,69 €	- 238 448,98 €
Résultat de clôture au 31.12.2024	1 456 719,99 €	391 934,50 €	1 848 654,49 €

Fait à Irigny, le 21 mars 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Blandine Freyer".

Blandine FREYER